



Viol et agression sexuelle sur mineur

Par **KOULMIA**, le **01/09/2008** à **00:31**

voilà,
j'ai été abusée sexuellement vers l'age de 9 ans jusqu'à mes 15 ans. aujourd'hui j'ai 22 ans et je n'habite plus le même département ni la même région que cette personne.

Aujourd'hui je me sent prête à faire les procédures nécessaires afin qu'il réponde de ses actes. cependant j'aimerais connaître la marche à suivre, tout en sachant qu'il s'agissait du cousin de mon père et qu'il a maintenant 26 ans, que je ne me souviens plus de la première fois, je ne me souviens plus de toutes les fois, et je ne me souviens plus de tous les détails.

je me souviens de tout ce qu'il m'a fait et fait faire, et de certaines situations.
je souhaiterais savoir combien de temps ça peut prendre, comment ça se passe et ce qu'il risque. MERCI

Par **Tisuisse**, le **01/09/2008** à **13:44**

Bonjour,

Si mes calculs sont justes, le cousin de votre père a 4 ans de + que vous. Il aurait donc commencé ces actes dès 13 ans mais les aurait interrompus à 19 ans (pour quelles raisons ont-ils cessés ? déménagement ? autres ?). Votre avocat vous dira quelle période est à retenir car, je pense, qu'étant mineur au début des faits, seuls ceux commis après qu'il ait atteint un certain âge pourront lui être incriminés.

Par **JamesEraser**, le **01/09/2008** à **13:45**

S'il s'agit d'un viol, ce n'est pas l'enquête sur les actes en eux mêmes qui vont prendre du temps. C'est surtout l'enquête de personnalité sous commission rogatoire (obligatoire en criminel) qui va faire ralentir l'aboutissement du dossier.

L'enquête peut durer 2 ans (temps moyen) en comprenant le dossier préliminaire puis le dossier d'instruction.

Bon courage à vous.

Experatooment